

LE RÉVEIL DU BÂTIMENT



Printemps 2010 N°23

Lettre d'informations de la Fédération Française des Travailleurs du bâtiment, des Travaux Publics, du Bois, de l'Ameublement, des Matériaux de construction et de l'Équipement affiliée à la Confédération Nationale du Travail (CNT)

Prix libre



Apprenti : un métier d'avenir
Luttes : régularisation de tous les sans-papiers
Dossier : accidents du travail
Et toutes les brèves et infos sociales...



[Éditorial]

” Sur les chantiers Pas d'identité nationale ! ”

L'identité nationale, dans le bâtiment, on connaît ça. Les turques font du boulot de salaud, les portugais finissant pas leur travail, les algériens sont trop lents et les français font toujours leurs chefs...

Pendant que nous crachons sur le collègue d'à côté, le patron lui, continue de voler une partie du fruit de notre travail... et il encaisse.

Le patron, lui, l'identité nationale, il ne connaît pas : pour preuve les innombrables travailleurs sans-papiers qui suent sur les chantiers français : travail sans contrat, pression sur les salaires, etc.

L'identité nationale c'est un enfumage de première classe. Comme ça, on ne parle ni de la hausse du chômage qui persiste, ni des banques qui refont du profit, ni de la casse de nos retraites qui se prépare et de l'intérim qui n'embauche plus.

Nous, ce que l'on préfère, c'est la culture de classe. Celle qui fait qu'on la joue collectif entre salariés, celle qui nous fait relever la tête et celle qui nous dit qu'on a peut être autre chose à vivre !

Et comme dirait l'autre : « le chacun pour soi, c'est tout le monde dans la merde. »
Le syndicat, vite, le syndicat !

Sommaire



Fiche pratique :

Apprenti : un métier d'avenir..... 3

Infos luttes :

Régularisation de tous les sans-papiers..... 5

International :

Partout dans le monde les ouvriers de la construction luttent ! 6

Dossier :

Accidents du travail..... 8

Coup de gueule

Pourquoi je ne veux pas monter mon entreprise..... 14

Lecture :

- *La fabrique d'une génération, Georges Valero*
- *Les Canuts et la démocratie turbulente*
- *Marge(s)*
- *Louise Michel, une femme libre* 15

Foot anti-fasciste

FC Sankt Pauli 16

Mots croisés Rouges et Noirs..... 17

Contacts..... 18

MERCI À BERNARD (SUB 69) POUR LA RÉALISATION DES DESSINS ILLUSTRANT LE DOSSIER «ACCIDENTS DU TRAVAIL».





Apprenti

Un métier d'avenir

Des chiffres

- 23 % des contrats d'apprentissage sont signés dans la branche du Bâtiment
- L'apprentissage, c'est 380 000 contrats signés en 2005 (290 000 en 1995).
- L'apprentissage se généralise à tous les niveaux de diplôme: alors que les formations à bac ou supérieur représentait 9% des contrats en 1992, ils en représentent 33 % en 2005.

Quelques droits fondamentaux

L'apprenti est un salarié à part entière. À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle ou de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés. L'employeur doit permettre à l'apprenti de suivre les cours professionnels. Ce temps est compris dans le temps de travail.

Tous les apprentis reçoivent de leur établissement de formation une carte nationale d'apprenti. Cette carte, valable sur l'ensemble du territoire, est annuelle et doit être renouvelée chaque année. Elle permet à l'apprenti de bénéficier de tarifs réduits.

L'apprenti âgé de 18 ans et plus est soumis aux règles applicables dans l'entreprise. S'il est âgé de moins de 18 ans, l'apprenti ne peut pas travailler :

- plus de 8 heures par jour (à titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées dans la limite de 5 heures par semaine, par l'inspecteur du travail après avis conforme du médecin du travail) ;
- plus de 4 h 30 consécutives (au terme desquelles l'apprenti doit bénéficier d'une pause de 30 minutes consécutives) ;
- plus que la durée légale du travail (sauf dérogation de l'inspecteur du travail dans les conditions précisées ci-dessus).

En outre, 2 jours de repos consécutifs doivent lui être accordés.

Apprentis, pas abrutis !

On le sait, le contrat d'apprentissage n'est pas là que pour faire apprendre. Mais aussi pour faire baisser les coûts du patron : un apprenti « coûte » en effet de deux à vingt fois moins qu'un salarié dit normal !

L'apprenti, c'est aussi celui que l'on traite en salarié dans l'entreprise puis en véritable « gamin » lorsqu'il retourne au CFA.

C'est aussi celui qui fait dans sa boîte les choses qui n'ont aucun rapport avec sa formation (balayer l'atelier par exemple).

C'est aussi le manque de suivi réel de sa formation, entre formateurs et maîtres d'apprentissage.

Etre formé, ça demande du temps. Ça demande des réponses et des questionnements approfondis ! Ça demande une vraie construction du savoir, débouchant sur une qualification reconnue et respectée. Et aussi une qualité de vie digne de ce nom !



La rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC). Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. Le salaire n'étant pas soumis aux cotisations sociales salariales, les montants indiqués sont ceux perçus par l'apprenti en % du SMIC.

Année d'apprentissage	Moins de 18 ans	18-20 ans	21 et plus
1 ^{re} année de formation	40 % du SMIC	50% du SMIC	55% du SMIC*
2 ^e année de formation	50% du SMIC	60% du SMIC	65% du SMIC*
3 ^e année de formation	60% du SMIC	70% du SMIC	80% du SMIC*

(*) ou du minimum conventionnel correspondant à l'emploi effectivement occupé s'il est plus favorable.

En cas de contrats successifs avec le même employeur ou avec un nouvel employeur des branches du BTP, la rémunération du nouveau contrat ne pourra être inférieure à celle de la dernière année du contrat précédent.

Le salaire minimal pour les apprentis du BTP est différent des apprentis des autres branches.

Valeur horaire du SMIC au 1er janvier 2010 : 8,86 euros brut soit 6,96 euros net

Valeur mensuelle du SMIC au 1er janvier 2010 (base 35 h) : 1343,77 euros brut, 1056,24 euros net

Témoignage : "L'apprenti" en cas de liquidation judiciaire...

En cas de liquidation judiciaire d'une entreprise, souvent lorsque l'on est apprenti, on doute.

En effet la loi paraît assez claire pour les ouvriers en C.D.I, alors que pour un apprenti, les contrats sont assez mal connus. Les contrats d'apprentissage sont pourtant assez similaires à des C.D.D.

Et bien, quand on se renseigne, l'on nous apprend que cela est identique, mais que l'on ne bénéficie pas des mêmes droits.

Pour mon cas, je me suis renseigné et on m'a dit que pour un C.D.D, je devais pouvoir être indemnisé de tous mes salaires jusqu'à la fin de mon contrat. J'ai donc envoyé un courrier au mandataire judiciaire qui s'occupait de la liquidation de mon ancienne entreprise, lui expliquant que mon contrat ayant été rompu 8 mois avant à cause de cette liquidation, je devais être indemnisé.

Il m'a répondu que les modalités d'un C.D.D ne s'appliquent pas au contrat d'apprentissage, mais que si j'estimais être dans mon droit, je devais tenter un recours auprès des prud'hommes.

Je me suis donc renseigné auprès d'un conseiller prud'homal, qui m'a confirmé que j'étais dans mon droit, et que je n'étais pas le premier à tenter ce recours.

En effet cette pratique est déjà connue mais par très peu de gens.

Il faut se rabattre sur le fait que la rupture de contrat qu'a générée la liquidation, n'a pas été soumise avant au conseil des prud'hommes par l'entreprise. Le conseiller prud'homal a été très clair, et m'a beaucoup aidé dans mes démarches.

Bref, après un bon moment d'attente et après avoir monté un petit dossier de plaidoirie, je suis passé devant les prud'hommes. J'ai expliqué que ma formation en avait été perturbée et que je n'avais pas pu passer mon diplôme, (même si ce n'est pas vrai, car la partie adverse ne peut pas prouver que vous ayez retrouvé une entreprise), j'expliquai également que par cette faute, j'ai eu des problèmes financiers (si vous pouvez fournir quelques relevés de compte, ou la preuve que vous aviez un crédit en cours c'est encore mieux, ce que je n'ai pas fait pour ma part).

De plus j'ai appuyé sur le fait que j'étais un jeune qui voulait travailler, car aujourd'hui on se pose pas mal de question sur le chômage chez les jeunes, et que donc je pensais mériter cela après ce préjudice. Le résultat de ce petit procès c'est fait attendre, mais m'est arrivé favorable.

J'ai donc été indemnisé de 8 mois de salaire, même si j'avais demandé en plus, une somme au titre des congés payés s'y affèrent, et 350 € au titre de l'article 700 du NCPC*, chose demandée plus pour grossir la demande. Donc il faut renseigner les apprentis sur ce fait, ils y ont le droit, même si le mandataire judiciaire leur dit le contraire et la loi aussi. Il faut juste paraître franc devant le conseil des Prud'hommes.

(*) Nouveau Code de Procédure Pénale



Régularisation de tous les Sans-papiers

La CNT Construction est parti prenante dans la lutte des travailleurs sans-papiers pour leur régularisation. En effet le secteur du Bâtiment, est un des secteurs, avec la Restauration et le Nettoyage, qui profitent le plus de l'exploitation de cette main d'œuvre sans droits, corvéable à merci.



Ainsi les Syndicats du Bâtiment syndiquent tous les travailleurs qu'ils aient des papiers ou non.

La solidarité s'exprime par la constitution ensemble de dossiers pour dépôt en Préfecture, par des contacts avec les employeurs, par des occupations ou des grèves si nécessaire, par une sensibilisation auprès du public, par des soutiens financiers et festifs (repas, concerts...)...

” A nous d’opposer aux patrons la solidarité des travailleurs en soutenant les sans-papiers en lutte pour leur régularisation ”

ridicules, parfois logés et nourris comme du bétail... car c'est bien cela, ils sont pris pour du bétail, leur vie ne vaut pas cher notamment en cas d'accidents du travail) mais aussi en général avec la crainte permanente de se faire arrêter et expulser loin de chez eux, de leur famille...

Parce que nous ne pouvons pas accepter que nos collègues travaillent dans de moins bonnes conditions que nous, déjà que les

nôtres ne sont pas fameuses.

Parce que ce sont des travailleurs comme nous que nous croisons tous les jours sur les chantiers.

Ce sont nos collègues !

Parce que leur vie est un enfer au travail (horaire de travail démesurées, salaires

Parce qu'il faut toujours revendiquer les meilleures conditions de travail et les meilleurs salaires pour tous. Une catégorie de population surexploitée et sous payée permet de tirer les conditions de travail et les salaires vers le bas.

Les patrons profitent de la situation d'extrême faiblesse des sans-papiers.

A nous de leur opposer la solidarité des travailleurs en soutenant les sans-papiers en lutte pour leur régularisation.

Cette solidarité passe par un soutien moral et financier mais aussi par la grève si l'occasion se présente.

Les Syndicats Uniques du Bâtiment de la CNT entend bien mener cette lutte contre la mise en quasi esclavage de certains de nos collègues et contre la destruction de nos conditions de travail et de nos grilles de salaires (déjà pas terribles).





Haïti : Ainsi mardi 12 janvier 2010 un terrible tremblement de terre a frappé Port-au-Prince, le plus meurtrier de mémoire pour un seul pays, qui plus est très petit, 200 000 morts, deux fois plus de blessés, la capitale presque entièrement rayée de la carte. Certains ont parlé de malédiction, tant l'histoire de ce petit bout de terre n'a cessé de véhiculer de la souffrance. Un fanatique de la Droite Chrétienne américaine a même déclaré que cette malédiction provenait d'un pacte qu'auraient signé les haïtiens avec le Diable, pour se libérer de l'esclavagisme des Français lors de la révolution haïtienne, il y a 200 ans de cela, no comment !!! Sans aller jusqu'à cette extrémité, nombre de médias ont pourtant lourdement insisté sur cette «malédiction», car en plus des aléas politiques, sa situation géographique est pile sur une faille, là où les plaques tectoniques sont instables, quand on cumule... Au mieux certains ont expliqué que la misère avait amplifié le phénomène, ainsi la fondation française «Architectes de l'urgence» a mis en cause la mauvaise qualité du béton utilisé, les armatures de fer lisses et non-striées que l'on pouvait tordre à la main, le non respect des normes..., précisant tout de même : «pour faire des économies». Mais aucun n'a guère été plus loin, en essayant d'avoir une réflexion globale sur l'histoire sociale, économique et politique de ce bout d'île, mieux vaut en effet ne pas trop se poser de questions.

Mais pourquoi donc 60% des bâtiments de Port-au-Prince se sont effondrés aussi facilement ? Pourquoi n'y a-t-il pas de constructions parasismiques puisqu'on connaissait la présence de cette faille ? Pourquoi une métropole de 2 millions de pauvres concentrés à Port-au-Prince (alors qu'ils n'étaient que 50 000 il y a 50 ans...)? Et pourquoi donc sont-ils si pauvres alors que l'autre moitié de l'île, la République dominicaine est si riche ? Tout cela les médias ne l'aborderont même pas...

Pourtant tout commença avec l'indépendance d'Haïti proclamée le 1er janvier 1804 suite à la victoire des anciens esclaves sur les troupes de Napoléon Bonaparte après 3 siècles d'esclavages. Haïti devint alors le premier pays né de l'abolition de l'esclavage et la première république noire. Mais surtout cette indépendance était un bien mauvais exemple pour toutes les colonies avoisinantes. Depuis les grandes puissances n'ont cessé de lui faire payer. La France qui aujourd'hui a des larmes de crocodile, dès 1825 réclama 21 milliards de dollars pour reconnaître son indépendance et ne pas l'envahir, aujourd'hui encore



Haïti doit rembourser des dettes énormes : 365 millions de dollars auprès de la Banque interaméricaine de développement, 240 millions de dollars auprès de la Banque Mondiale, 265 millions de dollars au FMI dont la France est un membre éminent (Président : Strauss-Kahn), cette France qui accueillait le dictateur Duvalier après sa chute en 1986 avec ses 900 millions de dollars pourtant volés dans les caisses de l'Etat haïtien (à l'époque cette somme était supérieure à la dette d'Haïti), mais quel média aujourd'hui nous parle de Duvalier, toujours «sans papier», mais qui lui ne sera jamais arrêté dans les rues de Paris où il déambule toujours, heureux rentier qu'il est...!!! Les Etats-Unis n'ont pas été en reste dans leur politique impérialiste, en soutenant les dictatures de Papa Doc Duvalier puis de son fils dans le but d'éviter un nouveau Cuba à leur porte. Les importations américaines ont ruiné la paysannerie locale, déplaçant des centaines de milliers de gens vers les bidonvilles de Port-au-Prince, pour fournir une main d'oeuvre bon marché aux «ateliers de la sueur» américains situés en zone franche, concentrant ainsi 2 millions d'habitants en ce point précis, d'où un nombre de victimes important. Puis quand l'insurrection populaire chassa Duvalier fils et mit en place la démocratie balbutiante, les États-Unis imposèrent leur politique par la mise en place d'un embargo économique qui mit l'île à genoux, ensuite n'ont-ils pas soutenu les escadrons de la mort, ... la liste est longue de leur politique interventionniste sur ce territoire. Puis l'ONU et les ONG ont servi de paravents à ce colonialisme américain, le président Préval étant une simple marionnette dans ce jeu de dupes. Aujourd'hui encore, Haïti doit rembourser des sommes énormes à la Banque Internationale Américaine pour le Développement...

Alors est-ce bien le tremblement terre qui a fait toutes ces victimes, ou ceux qui n'ont cessé d'humilier et d'exploiter ce pays...





Accidents du travail



Actuellement on ne peut qualifier la situation de paradisiaque dans le secteur du bâtiment : C'est le bâtiment qui totalise le plus grand nombre d'accidents du travail (1 mort tous les 2 jours, 1 accident grave toutes les 3 minutes !).

C'est un des secteurs qui représente une des plus grosses sources de profit dans l'économie française, et dans lequel sont implantés les plus importants empires financiers (Bouygues, Eiffage, Vinci, etc.) dont les dirigeants se sont généreusement auto-attribués une augmentation moyenne de 40 % pour l'année 2007.

Les salariés eux ne voient pas leur rémunération augmenter, alors que leurs conditions de travail et d'existence stagnent ou se dégradent : pénibilité, rythmes fluctuants, précarité généralisée... Et cela est vrai aussi bien dans les grosses boîtes que dans les petites, le recours à la sous-traitance étant bien souvent un moyen pour accentuer la pression sur les travailleurs de ce secteur.

Pour lutter contre cette situation une des premières choses c'est de connaître et faire respecter ses droits, et s'organiser pour en acquérir de nouveaux.

LA DANGÉROSITÉ DU TRAVAIL :

Article L.4131-1 du Code du Travail : "Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection. Il peut se retirer d'une telle situation.

L'employeur ne peut demander au travailleur qui a fait usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent résultant notamment d'une défectuosité du système de protection."

Article L.4131-3 : "Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un travailleur ou d'un groupe de travailleurs qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou pour la santé de chacun d'eux."

Article L.4132-3 : En cas de divergence sur la réalité du danger ou la façon de le faire cesser, notamment par arrêt du travail, de la machine ou de l'installation, le CHSCT* (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) est réuni d'urgence, dans un délai n'excédant pas vingt-quatre heures.

L'employeur informe immédiatement l'inspecteur du travail et l'agent du service de prévention de la caisse régionale d'assurance maladie, qui peuvent assister à la réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

* Un CHSCT, composé notamment de représentant du personnel, doit être constitué dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés. Dans les autres, ce sont les délégués du personnel qui exercent ces fonctions.



QUELQUES CHIFFRES, STATISTIQUES ET COMPARAISONS

(Sources 2007)

Le B.T.P. reste un gros secteur d'activités à risque et très accidentogène : qu'on en juge

- 1 accident de travail (entraînant un arrêt de travail) Chaque minute
- 1 accident entraînant une incapacité Chaque 1/4 d'heure
- 1 accident mortel Tous les 2 jours

SECTEUR ACTIVITÉ GÉNÉRALE	BTP	
18 millions de salariés	1,6 million de salariés	8,6 %
720 000 accidents avec Arrêt de travail	131 250 accidents avec Arrêt de travail	18,2 %
46 420 accidents avec rente	9 620 accidents avec rente	20,7 %
622 accidents mortels	184 accidents mortels	29,6 %

	SECTEUR ACTIVITÉ GÉNÉRALE	BTP
Indice de fréquence (moyenne nationale)	39,4	84
Taux de gravité (moyenne nationale)	1,28	2,78

Indice de fréquence : nombre d'accidents pour 1000 salariés

Taux de gravité : nombre de journées indemnisées x 1000 / nombre d'heures travaillées

- Le nombre d'accidents du travail qui était à peu près stable (avec une baisse régulière) repart à la hausse depuis 2006

- Le nombre de décès enregistre une forte augmentation depuis 2007 (+15%)



PRINCIPALES CAUSES DES ACCIDENTS DE TRAVAIL DANS LE B.T.P.

Les chutes de hauteur sont la principale cause d'accidents graves et de décès dans le B.T.P. (l'utilisation de véhicules arrive en 2^e position)

	% Arrêt de travail	% Arrêt avec incapacité permanente	Décès
Chutes de hauteur	17,6 %	26,8 %	28,9 %
Véhicules	1,6 %	2,7 %	16,8 %
Masses en mouvement	8 %	5,9 %	8,2 %
Manutentions manuelles	33,1 %	29,5 %	4,3 %
Manutentions mécaniques	1 %	1,6 %	4,3 %
Machines	3,3 %	5 %	0,5 %
Engins de terrassement	0,4 %	1 %	3,8 %
Outils	9,9 %	6 %	0 %
Appareils divers	0,9 %	0,6 %	0 %
Electricité	0,2 %	0,3 %	4,3 %
Divers non classés	2,5 %	2,5 %	26,6 %

MALADIES PROFESSIONNELLES

- Une maladie professionnelle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité (L461-1 Code Sécurité Sociale)

- Sont classées en 3 catégories :

1- M.P. générale (exposition prolongée à un risque lié à l'exercice de la profession) donne souvent lieu à des litiges pour la reconnaissance (impossibilité de fixer le point de départ de la maladie, apparition tardive des symptômes, relation de cause à effet difficile à préciser). Ex. : exposition à l'amiante,

2- M.P. d'origine accidentelle

Considérée légalement comme A.T. (fait matériel facile à localiser)

Prise en charge intégrale ;

3- M.P. consécutive à un accident du travail

Prise en charge intégrale.



- Sont regroupées dans des tableaux de 110 M.P. (Code général de la Sécurité Sociale) Chaque tableau est modifié par décret au fur et à mesure de l'évolution technique Chaque tableau indique la désignation de la maladie, le délai de prise en charge, le poste de travail incriminé.



QUELQUES POINTS D'INTERROGATION

- Les nombreux problèmes de reconnaissance (complexité du système d'indemnisation, impossibilité de traçage des nuisances, difficulté d'évaluation du risque professionnel) ;
- Faiblesse des compensations au regard des préjudices subis (perte d'emploi, séquelles) ;
- Système d'indemnisation peu favorable au salarié (qui peut même être licencié s'il s'avère impossible de trouver un autre emploi dans l'entreprise) ;
- Recours des victimes : actions en justice lentes et compliquées.

ÉVOLUTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Progression jusqu'en 2002 (plus large prise en charge, reconnaissance nouvelles M.P.).

Stagnation dans les années 2003 – 2006

Forte reprise à la hausse depuis 2007 (pour un nombre de salarié plus ou moins égal).

Concerne plus particulièrement les T.M.S (troubles musculo-squelettique) ainsi que le résultat de l'exposition à l'amiante (en 2007, recensement de 6292 nouveaux cas – plombiers, électriciens et démolisseurs).



PRINCIPALES MALADIES PROFESSIONNELLES DANS LE B.T.P.

Les maladies les plus fréquentes résultent des troubles musculo-squelettiques mais c'est l'amiante qui provoque le plus de décès.

	% et fréquence	2003	2007
Troubles musculo-squelettique	73,5 %	2159	3218
Manutention charges lourdes	9,2 %	419	401
Lésions chroniques ménisques	4 %	125	108
Bruit - surdité	3,6 %	108	156
Ciments	1,8 %	129	80
Vibrations corps entier	1,2 %	61	51
Outils (vibrations- mains- coudes)	1,1 %	73	47
Poussières de bois		11	14
Amiante		124	180
Cancers broncho-pulmonaire		22	32



QUELQUES FLASHS :

FLASH 1

Vers un renforcement de la législation sur l'amiante ?

Il existe 3 grandes familles de fibres (selon longueur et diamètre)

- Fibres longues d'amiante (longueur $\geq 5 \mu$ et $0,2 < \varnothing < 3$)
- Fibres courtes d'amiante (longueur $< 5 \mu$ et $\varnothing < 3$)
- Fibres fines et longues d'amiante (longueur $\geq 5 \mu$ et $\varnothing < 0,2$)

Il s'avère que l'ensemble de ces trois sortes de fibres peut se rencontrer (environnement général intérieur ou environnement professionnel : travaux de désamiantage). Or actuellement, la réglementation amiante ne concerne que les fibres longues d'amiante.

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement (l'AFSSET) préconise donc d'abaisser le seuil réglementaire actuel (0,1 fibre/cm³ d'air) de passer au système de comptage en MET (Microscopie électronique à transmission) qui permet la détection des fibres fines.



FLASH 2

Accidents du travail sous-déclarés

La commission d'évaluation a rendu son rapport pour 2008 :

- 30 000 cas de T.M.S (Troubles musculo-squelettique)
- 40 000 A.T. sans arrêt n'auraient pas été déclarés

Cette non-déclaration et sous-reconnaissance des risques professionnels provient des victimes elles-mêmes (crainte de perdre son emploi), des employeurs (négligence volontaire ou non), des acteurs du système de soin (refus de prendre en compte l'A.T.).

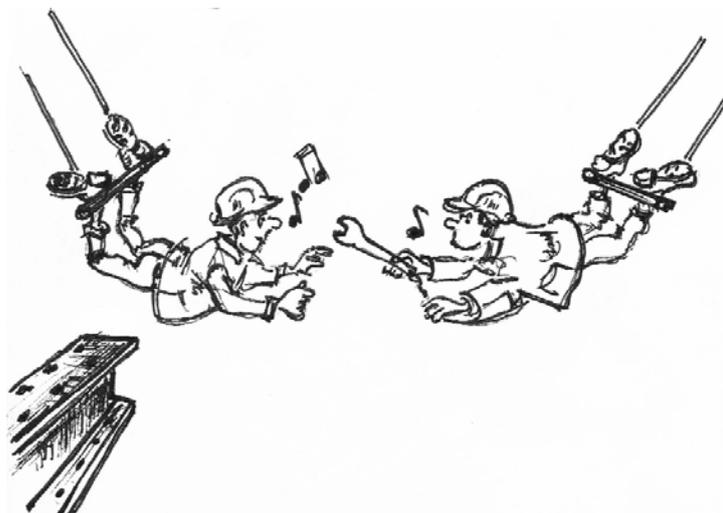
FLASH 3

Des travailleurs immigrés davantage exposés aux risques

Etude de la DARES sur les ouvriers du B.T.P.

Les étrangers ont des conditions de travail plus difficiles sur le plan de l'organisation du travail : ils disent exercer un travail répétitif, monotone, ne pas pouvoir régler seuls les incidents et faire l'objet d'une surveillance permanente de leur supérieur.

Le risque perçu d'accident est plus faible que chez les salariés non immigrés, mais le nombre d'accidents signalés est aussi élevé (17% des salariés ont signalé un accident au cours des 12 derniers mois).



CONCLUSION

En conclusion, on peut dire qu'il existe un assez bon maillage institutionnel et juridique (issu souvent de décrets récents). Par rapport aux dernières décennies, les choses semblent avancer dans le bon sens.

Malgré cela, le B.T.P. reste toujours un secteur d'activité très accidentogène et de nombreux points noirs demeurent :

- Entreprises peu scrupuleuses employant en majorité du personnel « précaire » (CDD, sans-papiers, intérim) qui souvent est peu regardant sur les conditions de travail (privé-giant plutôt une fiche de salaire) ;
- Petites entreprises (à gestion souvent paternaliste) où le problème de la sécurité au travail est souvent la dernière roue de la charrette ;
- La lenteur du système : les études de toxicité, les mesures préventives qui en découlent, les prises en charge ont toujours du retard à l'allumage (le cas le plus typique est celui de l'amiante). Quid de la mélamine, des laines de roche ou de verre ?
- L'imbricatio juridique en cas de contestation de prise en charge (Quelles instances ??? Quelles juridictions ???). C'est souvent un parcours du combattant pour le salarié isolé.

حادث في العمل، مسؤولية الشركة
Accident du travail,
terrorisme d'entreprises

ACCIDENTE LABORAL
TERRORISMO EMPRESARIAL



Affiche «Accidents du travail = terrorisme patronal» de nos camarades anarcho-syndicalistes de la CGT espagnole

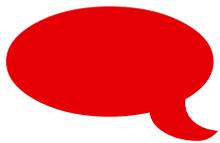


Photos d'une action de sensibilisation sur les accidents du travail à Vallaloid par nos camarades rouges et noirs de la CGT espagnole.



Coup de gueule !!!

Pourquoi je ne veux pas « monter mon entreprise ».



Maintenant que je suis arrivée à « l'âge de raison » professionnelle, la question fatidique tombe: employée depuis maintenant trop longtemps aux yeux de certains avides, je suis censée, comme toutes les personnes de mon âge, vouloir « créer mon emploi », comme ils disent.

Ouais, je travaille dans le bâtiment, et ici, tout le monde veut sa part du gâteau. Le gros gâteau cuisiné par les conseils généraux, les mairies ou par les « gens normaux » qui ne voient leur réussite que dans la construction d'un joli pavillon de banlieue pour les uns, le réaménagement d'une maison bourgeoise en centre ville pour d'autres plus friqués, ou encore en une magnifique villa au bord de la mer pour les enfoirés, comme j'aime les appeler si gentiment.

Ce bon gros gâteau plein de thunes du bourgeois, du beauf ou de l'État, je n'en veux pas. On me répondra qu'il n'y a que ça à manger ce soir, et ce sera comme ça tous les soirs, qu'il faut que je m'y fasse si je veux pouvoir payer mon loyer.

Et bien non ! Plus le temps passe, et moins je m'y fais ! Il commence à pourrir gravement ce gâteau... Il pue la merde, oui.

De toute façon, ça a toujours pué cette mentalité: parvenir à tout prix, parvenir à être le patron, parvenir à diriger, à commander...

Comme à un enfant, j'y répondrai « fais pas ta commandante!! »...

Dans cette grande bouffe hypocrite, je sais quel rôle joue chaque intervenant et je ne veux pas faire partie de ceux qui décident, non. On me reprochera mon manque d'ambition, puisque je ne veux pas diriger,

« il faut bien que quelqu'un le fasse, » et « tu resteras là, plantée, puisque tu ne veux pas prendre les rênes » ! Et bien non, je ne voudrais prendre les rênes d'aucun bateau qui part vers le naufrage, je ne serai pas là quand il faudra engueuler les marins, non merci.

Je ne veux pas faire partie de ceux que l'on brime non plus bien entendu! Mais cette position, tout le monde l'accepte. Il est clair dans la tête des gens qu'être employée est une position de merde, par contre, tout le monde veut être patron. Moi je dis non ! C'est pas parce que je ne veux pas être souris que je serai le serpent qui la mange !

Être celui qui mangera, celui qui sera plus gros, celui qui brimera, hors de question. Être l'opprimé, le faible, celui « qui prend », la « tête de turc »... mmmm vous m'avez bien vus?

Alors apparemment, entre ces deux solutions, il n'y pas d'autre statut, pas d'autre place, rien, le vide, le néant.

Ou tu manges, ou tu es mangée, la dure « loi de la jungle ».

Et la collaboration ? La coopération ? L'entraide? La solidarité ?

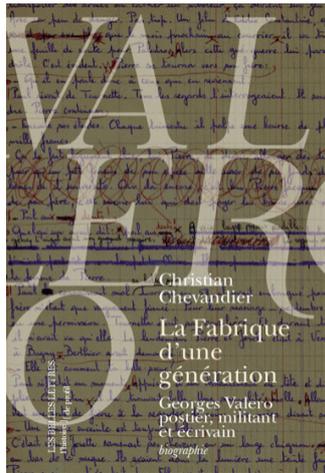
Alors je n'ai rien compris ...

Et pour prendre les rênes, je les prends, je les prends pour avoir le choix, je me creuse la tête pour trouver une solution à cette question.

Mais non, je ne veux pas être patron, je ne veux pas, je ne veux pas !

Cécile SUB 33





La Fabrique d'une génération Georges Valero, postier, militant et écrivain

de Christian Chevandier

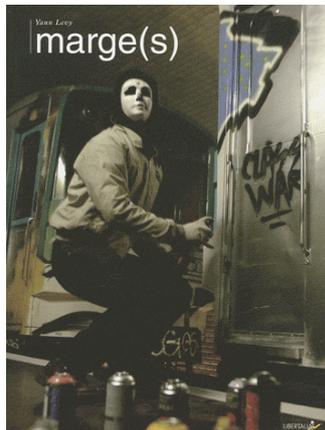
Édition Les Belles Lettres, 448 p., 31 euros

Georges Valero (1937-1990), fils d'ouvriers immigrés, né au temps du Front populaire dans un quartier pauvre de l'agglomération de Lyon, est bien connu des camarades de la CNT PTT lyonnaise dont il fut membre (il adhéra en 1987), homme de conviction, il fut de toutes les luttes révolutionnaires : l'anti-colonialisme, mai 68, les luttes syndicales, l'anarchisme... Son goût pour l'action syndicale le fit travailler de nuit dans les centres de tri postaux, à son retour d'Algérie. Dès 1970 il rentre à la CFDT (pas grande chose à voir avec la CFDT d'aujourd'hui), attiré par l'autogestion mise en avant par la confédération et l'expérience de LIP dans la tête. Puis avec d'autres camarades, il est exclu de la CFDT en 77, suite à la longue grève de 74 dans les centres de tri. En 78, il décide avec avec d'anciens cédétistes de Lyon-gare de créer un syndicat atypique: le SAT (Syndicat Autogestionnaire des travailleurs) qui se transformera 10 ans plus tard en CNT PTT 69. Mais l'intérêt de l'ouvrage est de ne pas s'arrêter à une biographie purement militante du personnage, mais également sur son aspect «passeur de culture», en effet Georges est également présenté comme une figure d'«écrivain-travailleur». Très tôt il écrit dans les journaux lycéens, régit clandestinement un roman antimilitariste alors qu'il est soldat en Algérie. Pour lui la littérature devient œuvre d'émancipation, « Chaque fois que j'écris un bouquin, j'essaye de redonner son honneur à la classe ouvrière ». Lecteur boulimique il dévore la littérature, se passionne de cinéma, de théâtre et d'opéra, il crête même, avec Louis Viannet (futur secrétaire générale de la CGT), un ciné-club pour les postiers, chaque projection étant suivi d'un débat. A lire donc, tant ce livre est un hommage et une mine de réflexion sur le rôle émancipateur de la culture dans le monde prolétaire.



LES CANUTS OU LA DÉMOCRATIE TURBULENTE LYON, 1831-1834

Tallandier



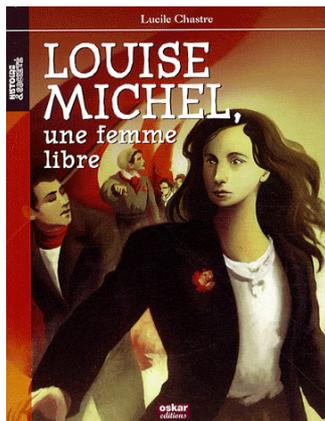
connu étant «L'écho des fabriques», nom donné par l'auteur à son site web (<http://echo-fabrique.ens-lsh.fr>) sur lequel il dépose et nous fait découvrir les articles de cette presse ouvrière lyonnaise des années 1831-1835. L'ouvrage s'intéresse moins aux insurrections des Canuts, sujet sur lequel les livres abondent mais davantage aux débats qui agitent ce milieu et éclairent les inquiétudes à l'origine des révoltes. On y voit particulièrement l'angoisse grandissante face à la réorganisation de leur métier suite à l'évolution industrielle qui sévit : concentration des manufactures, délocalisation, hiérarchisation, perte d'autonomie, spécialisation, division du travail, disparition du savoir-faire, déqualification. Les débats économiques se mêlant aux débats politiques (fouririérisme, saint simonisme...).

Marge(s) Lyon, 1831-1834

de Yann Lévy

Édition Libertalia, 150 p., 29 euros

Yann est bien connu à la CNT car nombre de militants ont pu croiser son objectif lors de manifs, concerts... Cet ouvrage de 200 photos nous présente le travail (couleurs et Noir et Blanc) de Yann sur l'underground des contre-cultures, punks, graffeurs, comédiens, tatoueurs, boxeurs... On appréciera l'intensité des regards, les «prises de posture» (au sens de «prise de vue»). Dans cet ouvrage on voyage aussi en Palestine, tant les luttes émancipatrices se répondent les unes les autres à l'International... c'est un regard porté via l'objectif sur le monde des luttes, notre monde, il est bon de se voir via le prisme de l'objectif, parfois pour mieux s'appréhender et se réjouir de la richesse de notre culture prolétaire, parfois pour la simple charge émotionnelle que véhicule la beauté de ces images. Merci Yann pour ce reportage en forme de témoignage, à moins que ce ne fut l'inverse...



Les Canuts ou la démocratie turbulente Lyon, 1831-1834

de Ludovic Frobert

Édition Tallandier, 224 p., 25 euros

L'intérêt de cet ouvrage est d'aborder la révolution des Canuts, par le biais de la presse. En effet les chefs d'ateliers et ouvriers de la soie était un prolétariat qui savait lire et écrire, ainsi une presse riche existait dans ce milieu. Le journal le plus

Louise Michel Une femme libre

de Lucile Chastre

Oskar Éditions, 112 p., 8,50 euros

On ne présente plus Louise Michel, cette figure emblématique de la Commune de Paris, de la révolte des Kanaks... femme libre comme le rappelle le sous titre, féministe, libertaire, elle incarne ce militantisme infatigable en faveur de tous les exploités, c'est vous dire si on l'aime à la CNT. Bon point à souligner : cet ouvrage s'adresse aux enfants à partir de 8 ans.



FOOT ANTI-FASCISTE



Le FC Sankt Pauli, club de la 2.Fußball-Bundesliga (la L2 Allemande), est un club avec une identité qui va bien au-delà du football, clairement positionné anti-fasciste et anti-raciste (c'est inscrit dans ses statuts) ainsi que la défense du droit des homosexuels (le président du club est ouvertement homosexuel) et l'anti-sexisme (c'est probablement pourquoi les femmes sont plus nombreuses dans les tribunes ici qu'ailleurs).

Sankt Pauli est en fait un petit quartier populaire et rebelle de Hambourg (le quartier de St Paul) qui compte environ 27 000 habitants issus principalement des classes défavorisées...., il existe un lien très fort entre cette population et le club, le logo du club et le «Totenkopf» (tête de mort en mémoire d'un pirate hambourgeois qui volait aux riches pour donner aux pauvres) sont omniprésents et quasiment devenus des signes distinctifs du quartier et symboles de lutte de classe. Le FC Sankt Pauli a été créé officieusement dès 1900, et officiellement en 1910 (un siècle!). Ses joueurs arrivent sur le terrain au son de «Hell's Bells» d'AC DC, c'est dire la réputation de rebelle attitude du club...

Le club et ses fans s'investissent dans la lutte antifasciste par la culture qu'ils véhiculent (un fanzine «Ultra»), y compris dans les tribunes (bâche géante, drapeaux...) et par un soutien financier ou en prêtant le nom «FC Pauli» aux actions antifa.

Bien que l'argent et le merchandising soit présent (nobody's perfect) ce dernier reste fortement contrôlé par la base des supporters, de même pour le prix des billets, car même si ce n'est pas parfait, il existe une vigilance contre les dérives d'une certaine commercialisation, reste qu'une démarche et une volonté aussi forte se retrouvent difficilement ailleurs !!! d'autant qu'une part importante du soutien financier vient des supporters eux-mêmes.

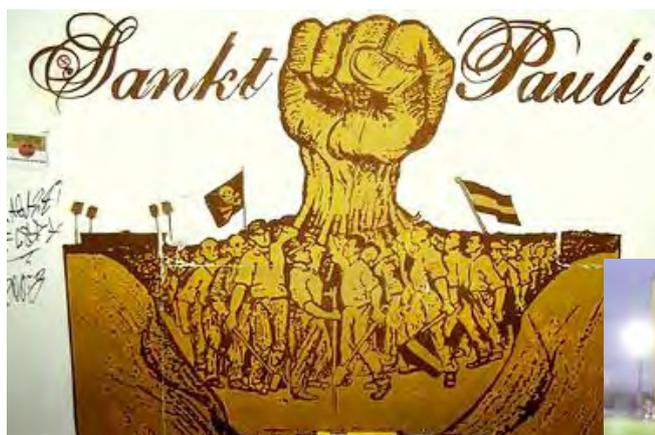
Si le club a des résultats irréguliers et n'est jamais allé en coupe, il peut se vanter, d'être le club de quartier qui a le plus de supporters, y compris dans toute l'Allemagne (11 millions d'après des sondages) et bien au-delà des frontières...

Après rénovation le stade, le Millerntor, peut désormais accueillir 25 000 personnes.

Le club s'investit totalement dans des projets sociaux et solidaires comme Viva con Agua qui a permis de forer des puits d'eau potable dans 11 pays. Bienvenue au Club !!!



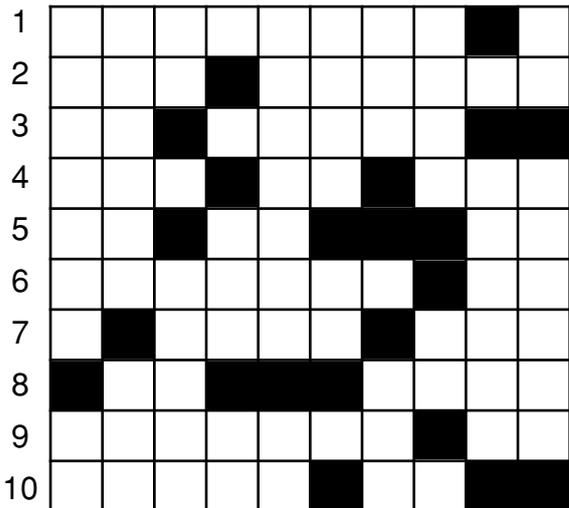
Quelques photos de la tribune, du local des supporters avec tags et dessins significatifs, ... à noter en bas à droite, la présence du chat Rouge et Noir au tournoi de foot antifa organisé par le club.



Mots croisés rouges et noirs :

A B C D E F G H I J

Verticalement :



- A : Sa colonne ne fut pas que vertébrale / Où se prennent les décisions
 B : Figures fraternelles de la Guerre d'Espagne / Organisme chargée de l'auto-gestion de la justice à Guerrero (Mexique)
 C : Anima la Semence Anarchiste italienne (initiales) / On se bat pour l'être
 D : Représenta la FORA d'Argentine à l'AIT (initiales) / Terrorisa la bourgeoisie française en 1893 (initiales)
 E : Prémice de la révolution / Ernestan qui fut en Rébellion avec Léo Campion (initiales)
 F : Maçon, figure de la colonne A / Mexicain mort lors de la prise du Telefonica (initiales)
 G : Collectifs ouvriers et libertaires d'Istanbul / signataire de l'affiche rouge, celle de 1871...
 H : Fut arrêté avec Henry bauer / Groupe créé en 68 comme une alternative aux «Enfants de Marx» (sigle)
 I : Le monde se mobilisa en vain pour éviter qu'il soit garrotté
 J : Anarchosyndicaliste hollandais qui hébergea de nombreux camarades allemands fuyant le nazisme (initiales) / Contribuera à l'adoption de la "Charte d'Amiens"

Horizontalement :

- 1 : Son besoin de consolation fut impossible à rassasier
 2 : Impulsa des dès 1912 d'importantes luttes sociales à Milan et Turin / Le concept de "belgeoisie" lui doit beaucoup
 3 : À l'origine du socialisme libérale (initiales) / Dans ces thèses, Lénine ne voit malheureusement en la Commune qu'une préfiguration de "l'Etat-commune" dirigé autoritairement par le Parti
 4 : Sous l'influence de Malatesta, en son sein, il fut beaucoup question de "Conseils d'usine" et d'"adhésion aux syndicats" / "El Largo" (initiales) / Si Dieu se prénomait Marcel, il prendrait ce pseudo
 5 : Créa l'«action directe» en japonais (initiales) / Avec ses frères il participe à la création de la CGT-SR (initiales) / Un des quatres de l'École Moderne de Sao Paulo (initiales)
 6 : Ce très célèbre comte russe rencontra Proudhon en Belgique / Horizontalise ce qui suit la révolte
 7 : Il vaut mieux l'avoir libre que noire / On se sent plus proche de la 1re
 8 : La Patagonie rebelle lui doit beaucoup (initiales) / Au maquis du Barrage de l'Aigle, il participa à la reconstruction de la CNT en exil
 9 : Souvent synonyme d'anarchie / Militante de "Solidarité Internationale Antifasciste", qui fut internée au camp d'Argelès, elle rejoignit le cortège de la CNT à Madrid pour le 1er mai 1988 (initiales)
 10 : Elle est parfois générale / Traducteur de Proudhon en japonais (initiales)

Solution dans le prochain numéro...

Abonnement gratuit de 3 mois au **COMBAT SYNDICALISTE** et au **Réveil du Bâtiment**

Nom : Prénom :
 Adresse : Ville+CP :
 Profession : Entreprise :
 Téléphone : Mél :

- Je souhaite recevoir gratuitement le «Combat syndicaliste» pendant 3 mois (3 n°)
 Je souhaite m'abonner à (cochez la ou les cases) :
 Le combat syndicaliste (mensuel de la CNT) : 22 euros* (ou 30 euros en soutien)
 Le réveil du bâtiment (revue de la CNTConstruction) : prix libre
 Je souhaite être informé des activités de la CNT Construction

(*ordre du chèque: Le Combat syndicaliste)

Coupon à renvoyer à : CNT SUB 69 - 44, rue Burdeau 69001 Lyon



Le réveil du Bâtiment n°23



Contacts fédéraux



Alsace

SUB/TP/BAM-CNT 68
16 rue Baldé
68000 Colmar
Tel. : 06 50 10 80 41
Mél : sub68@cnt-f.org

Bourgogne

**CNT Interco 21 /
Secteur BTP**
BP 392
21011 Dijon
Mél : interco.21@cnt-f.org

Aquitaine

SUB 33
36 rue Sanche de Pomiers
33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 31 12 73
Mél : sub33@cnt-f.org

Bretagne

SUB TP Bretagne
BP 30423
35004 Rennes
Tel. : 02 99 53 32 22
Mél : subtpbretagne@cnt-f.org

Île-de-France

SUB RP
33 rue des Vignoles
75020 Paris
Tel/Rep. : 01 43 72 09 54
Fax : 01 43 72 71 55
Mél: sub2@wanadoo.fr
www.cnt-f.org/subrp

Languedoc - Roussillon

**CNT ETPIC /
Secteur BTP**
6, rue d'Arnal
30000 Nîmes
Tél. : 09 50 07 60 88
Mél : cnt.nimes@cnt-f.org

Poitou Charentes

**CNT Interco 86 /
Secteur BTP**
20, rue Blaise Pascal
86000 Poitiers cedex
Mél : ul-poitiers@cnt-f.org

Rhône-Alpes

SUB 69
44, rue Burdeau
69001 Lyon
Tél. : 04 78 27 05 80
Mél : sub69@cnt-f.org
www.cnt-f.org/sub69

SUB 38

C/o CNT
102 rue d'Alembert
38000 Grenoble
Tél. : 04 78 27 05 80
Mél : écrire au SUB 69 qui transmettra

Chambres syndicales

Métiers de l'architecture et de l'urbanisme

Dessins d'Architecture

SUB TP BAM

33 rue des Vignoles
75020 Paris
Tél. : 01 45 78 69 08
sub2@wanadoo.fr

Chambre syndicale de l'Équipement

CNT Interco 21

Secteur Équipement
BP 392
21011 Dijon
Mél : SUB-Equipement@cnt-f.org

Contact / Demande

Nom : Prénom :
Adresse : Ville+CP :
Profession : Entreprise :
Téléphone : Mél :

(cocher la ou les cases):

Je souhaite être informé des activités de la CNT FFT/BTP/BAM

Je souhaite adhérer à la CNT FFT/BTP/BAM

Je verse un soutien financier à la CNT FFT/BTP/BAM de.....

(chèque à l'ordre de Fédération CNT du Bâtiment)

Coupon à renvoyer à : Fédération CNT du BTP - SUB RP

33 rue des Vignoles - 75020 Paris

Contact presse

Le Réveil du Bâtiment

*Périodique
de la fédération*

CNT SUB 69 / BTP

44, rue Burdeau
69001 Lyon

sub69@cnt-f.org

DÉFENDS TES DROITS, SYNDIQUE-TOI !

un travail valorisant pour tous :

- » revalorisation des salaires
- » application stricte des 35 heures
- » suppression de l'annualisation



CNT Construction



CD 508 83
44 rue du Jumeau
69611 LYON

DÉFENDS TES DROITS, SYNDIQUE-TOI !

saiaire social :

- » retraite à 55 ans pour tous
- » accès au logement
- » protection sociale et prévoyance pour tous



CNT Construction



CD 508 83
44 rue du Jumeau
69611 LYON

DÉFENDS TES DROITS, SYNDIQUE-TOI !

Amélioration des conditions de travail :

- » réduction de la pénibilité
- » équipements de sécurité et outillage fournis
- » réels remboursements du transport et des repas



CNT Construction



CD 508 83
44 rue du Jumeau
69611 LYON

FACE À TON PATRON NE RESTE PAS SEUL

Syndique-toi

CNT Construction

